Réf. Farde e-Assemblées : 2721144

N° OJ : **20**

Projet d'Arrêté - Conseil du 29/06/2026

Objet : Tutelle spéciale sur le CPAS (article 112bis).- Exercice budgétaire 2026.- Modification budgétaire n° 1.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale ;

Vu l'article 112bis de la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS ;

Vu la délibération n° 35 du Conseil de l'Action Sociale du 10 juin 2026 adoptant la modification budgétaire n°1 pour l'exercice 2026 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1er.- La délibération prérappelée du Conseil de l'Action Sociale est approuvée.

Article 2.- Un exemplaire du présent arrêté sera transmis au Conseil de l'Action Sociale.

Annexes :

Décision CAS (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
Annexe décision CAS (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
Livre MB1 (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
Rapport FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)